

Maison d'arrêt des Baumettes II | Bouches-du-Rhône



livraison
novembre
2016

Fiche signalétique

Acteurs

Maître d'ouvrage

- > Ministère de la Justice
- > Direction de l'administration pénitentiaire (DAP)

Maître d'ouvrage délégué

- > Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ)

Groupement de conception-réalisation :

- > Entreprise générale mandataire du groupement : VINCI Construction France/Les Travaux du Midi
- > Architecte : Archi5prod
- > Ingénierie : Artelia Bâtiment et Industrie
- > Assistant à maîtrise d'ouvrage : Icade Promotion
- > Contrôleur technique : BTP consultants
- > Coordinateur Sécurité et protection de la Santé : Dekra

Les chiffres clés

Le chantier

- > Superficie des Baumettes I : **4,2 ha**
- > Superficie des Baumettes II : **4,7 ha**
- > Opération des Baumettes II : **45 000 m²** de surface de plancher
- > **573** places, soit
 - **2** quartiers d'hébergement pour hommes de **150** places chacun
 - **1** quartier d'accueil et d'évaluation de **60** places
 - **1** quartier d'hébergement pour femmes de **174** places
 - 1 unité sanitaire de **3 000 m²** avec une capacité d'hébergement de **39** places
 - Près de **300** personnes sur le chantier, encadrement compris, au plus fort de son activité

Le calendrier

L'opération des Baumettes II en quelques dates

- > Avril 2012 : notification du marché de conception-réalisation
- > Juillet 2013 : début des travaux de démolition
- > Novembre 2013 : début des travaux de gros œuvre
- > 14 novembre 2013 : pose de la première pierre, en présence de la garde des Sceaux
- > 31 octobre 2016 : fin des travaux
- > 30 novembre 2016 : remise des clés
- > Avril 2017 : emménagement des premiers détenus

Calendrier prévisionnel des Baumettes III

- > 2018 : démarrage des travaux
- > 2021 : livraison



sommaire



Du sur-mesure spatial et temporel

Ce nouvel établissement est le fruit d'un chantier titanesque qu'il a fallu réaliser sur une parcelle réduite, sans gêner l'activité de la partie historique des Baumettes.



Un chantier aux multiples contraintes

Avant de démarrer le gros œuvre, ce site particulier, établi sur d'anciennes carrières, pris en étau entre la falaise et la ville, a dû être sécurisé et stabilisé.



Visite guidée

Cette maison d'arrêt, à la pointe de la sécurité et des exigences pénitentiaires actuelles, s'intègre parfaitement dans son environnement. Une grande place a été accordée à l'accueil des familles et à la végétalisation du site.



^ Le nouveau centre pénitentiaire et centre « historique » (à gauche) qui sera bientôt reconstruit lors d'une nouvelle phase de travaux, appelée Baumettes III.

Située à quelques encablures de la mer, dans le quartier de Mazargues, au sud de Marseille, à mi-chemin entre Notre-Dame de la Garde et Cassis, la maison d'arrêt des Baumettes fait l'objet d'une opération de démolition et de reconstruction unique. Unique à plus d'un titre : par ses caractéristiques spatiales, topographiques et géologiques, d'un côté; par la proximité urbaine et le voisinage immédiat du parc national des Calanques, de l'autre; par la présence toute proche, enfin, d'une maison d'arrêt en activité, où sont détenues plus de 1 600 personnes. Dans ce contexte extrêmement contraint, les acteurs du projet ont rivalisé d'inventivité et de pragmatisme afin de trouver des solutions inédites qui garantissent aujourd'hui l'originalité et la qualité de la réalisation de l'opération dite des Baumettes II.

Du sur-mesure spatial et temporel

Construite dans les années 1930, la maison d'arrêt des Baumettes a été mise en service en 1939. Si des travaux ont eu lieu au cours des ans, avec notamment dans les années 1990 la construction d'une extension du quartier d'hébergement des hommes, reste que l'établissement montre, depuis de nombreuses années, d'importants signes de délabrement. «Les équipements sont périmés, témoigne Christelle Rotach, directrice de l'établissement des Baumettes, et donc aujourd'hui dégradés, faute de travaux engagés plus tôt.»

Les objectifs du projet

Face à ce constat, la rénovation a eu pour vocation de garantir une amélioration des conditions de détention et des conditions de travail des personnels.

«Le programme de rénovation des Baumettes s'est inscrit dans la référence des nouveaux programmes immobiliers, précise Isabelle Michel, de la Direction de l'administration pénitentiaire. Il s'appuie sur la loi pénitentiaire de 2009, avec l'obligation de proposer aux personnes détenues des conditions favorables au travail, à la formation et aux activités.» «Il s'agissait ainsi de répondre à des préoccupations d'insertion, complète Christelle Rotach. Nous bénéficierons demain de locaux beaucoup plus importants pour la pratique sportive, les activités et la préparation à la sortie.»



^ La porte d'entrée principale assume pleinement sa fonction institutionnelle, tout en s'insérant parfaitement dans le mur historique.



^ ^ En haut, les parloirs. En bas, un des logements de l'unité de vie familiale accessibles également aux personnes détenues aux Baumettes « historiques ».

La rénovation a eu pour vocation de garantir une amélioration des conditions de détention et des conditions de travail des personnels.

La modernisation de la sûreté pénitentiaire a également fait partie des objectifs poursuivis par l'opération : « Le poste central d'information (PCI) ne remplissait plus ses fonctions, note la directrice de l'établissement. Le nouveau PCI coordonnera l'ensemble des caméras, correspondant ainsi à la technologie attendue d'une prison comme les Baumettes, troisième établissement pénitentiaire de France. »

Un phasage délicat

Une fois la modernisation des Baumettes reconnue comme indispensable, le premier défi a consisté à planifier un chantier titanesque pendant lequel l'activité de la maison d'arrêt n'a jamais été interrompue.

Dans un premier temps, des opérations dites connexes (voir encadré) ont permis, en 2012 et en 2013, de libérer la parcelle sud du site, dédiée au projet dit des Baumettes II. Soit la réalisation d'un centre pénitentiaire de 573 places, doté d'une unité sanitaire de 3000 m², d'ateliers de travail ou encore d'un vaste gymnase.

« En avril 2017, 600 prévenus, puis les femmes détenues seront installés dans les nouveaux bâtiments de Baumettes II, détaille Christelle Rotach. Il restera alors près de 1 000 personnes dans les Baumettes I. En attendant l'ouverture des établissements de Draguignan et d'Aix II, la parcelle nord sera toujours occupée. »

La maison d'arrêt devra donc fonctionner sur les deux sites, Baumettes I au nord et Baumettes II au sud, jusque mi-2018. Un tunnel permettra aux personnes détenues sur le premier site d'accéder à l'unité sanitaire, au gymnase, aux parloirs et aux ateliers du second.

La dernière phase du chantier prévoit, à partir de 2018, la démolition des Baumettes I – à l'exception du mur d'enceinte – et la reconstruction de nouveaux quartiers d'hébergement. « Quand tous les travaux seront terminés, ce sera l'idéal, conclut Christelle Rotach. Nous disposerons d'un établissement digne du XXI^e siècle. »

Le projet Baumettes II ou comment réussir la quadrature du cercle

Étape charnière, l'opération dite des Baumettes II livre aujourd'hui à l'administration pénitentiaire 573 places d'hébergement, ainsi que des équipements pour les fonctions supports (locaux sociaux et culturels, unité sanitaire, parloirs...) qui serviront aussi aux personnes détenues aux Baumettes I, entre avril 2017 et mi-2018, puis aux Baumettes III une fois l'opération livrée.

Un programme de construction ambitieux qui a réussi, malgré la taille réduite de la parcelle sud (4,7 ha), à ménager, au cœur même de la détention, de nombreux espaces végétalisés : «Paradoxalement, le site accueille beaucoup d'espaces de respiration, essentiels en détention, estime Benjamin Auffray, directeur de programme à l'APIJ. Les traitements paysager et architectural estompent le sentiment d'oppression que l'on ressent fréquemment dans un établissement pénitentiaire.»

Côté traitement paysager, la végétation est en effet présente : oliviers, lavande, lauriers roses se glissent dans les interstices, le long des circulations, sans parler des perspectives sur la nature environnante du parc national des Calanques.

Quant au traitement architectural, il se caractérise notamment par le retour des nefs dans les quartiers d'hébergement et par l'attention portée aux perspectives : «Les percées, les ouvertures sur le cadre et le fait qu'il n'y ait presque jamais deux murs parallèles changent complètement la perception», fait remarquer Frédérique Bour, chef de projet à l'APIJ.

LES OPÉRATIONS CONNEXES

À partir de janvier 2012, des aménagements préalables au chantier des Baumettes II ont été réalisés pour relocaliser sur la parcelle nord l'ensemble des activités situées sur la parcelle sud. En septembre 2012, l'atelier de maintenance et le service infrastructure sécurité (SIS), une unité en charge de la sécurité et de la gestion des accès au site, ont tout d'abord été relocalisés au nord ; puis, en février 2013, les femmes détenues dans le centre pénitentiaire de la parcelle sud ont également été relogées sur la parcelle nord, au sein cette fois-ci de l'ancien centre pour peines aménagées. Enfin, les ateliers ont été fermés en août 2013 et transférés dans la cour des vivres de la parcelle nord. Vingt mois de travaux auront été nécessaires pour mener à bien ces opérations connexes, indispensables au coup d'envoi du chantier de démolition et de reconstruction des Baumettes II.

Un chantier aux multiples contraintes

Implanter de nouveaux quartiers d'hébergement et de nouvelles fonctions supports, sur un terrain exigu, tout en restant attentif à l'environnement humain et naturel du site... telle fut la gageure à laquelle se sont attelées les équipes de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage qui ont conduit l'opération Baumettes II.





20 t

C'est le poids de la charge lâchée d'une hauteur de 20 mètres afin de tasser de façon uniforme la parcelle.

Traiter l'instabilité des sols

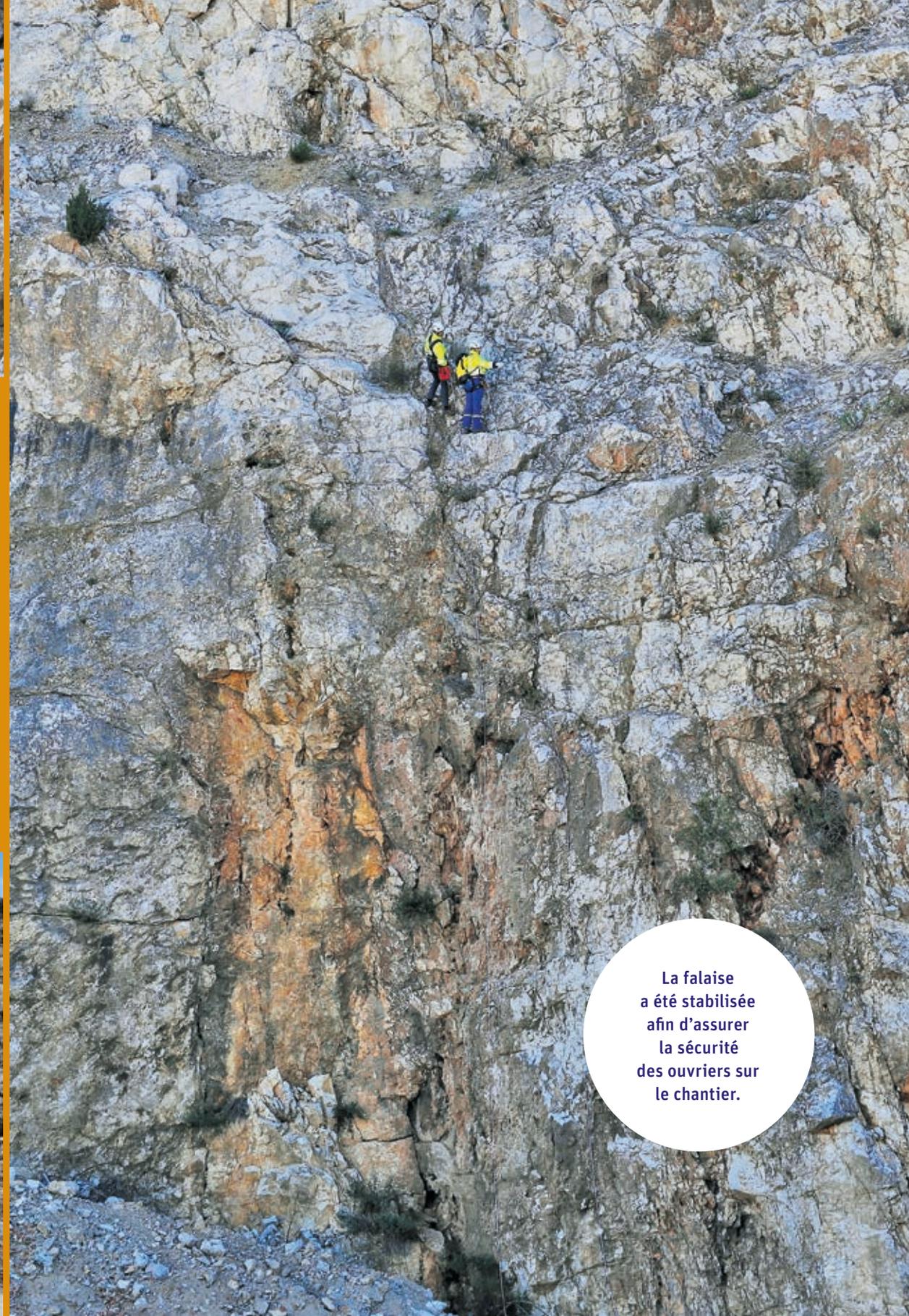
Les Baumettes « historiques » ont été construites sur d'anciennes carrières, ce qui explique non seulement les inégalités de niveaux d'assise des sols, mais aussi la présence d'infrastructures sous-jacentes, utilisées dans les années 1930 pour compenser ces différentiels. En somme, le premier défi aura été d'obtenir un ensemble homogène pour construire Baumettes II : « Nous avons eu recours à la technique du compactage dynamique, explique Daniel Maury, directeur de projet de 2013 à 2015. Il s'agit de lâcher d'une hauteur de 20 mètres un poids de 20 tonnes pour compacter de façon uniforme toute la superficie de la parcelle à traiter. » Une opération répétée jusqu'à ce que soit obtenue la portance désirée.





Renforcer la falaise

Autre difficulté à surmonter : la présence de la falaise de calcaire qui surplombe le site, un colosse impressionnant, mais fragile. Il a fallu stabiliser la falaise pour la sécurité des ouvriers du chantier, note Benjamin Auffray, directeur de programme à l'APIJ. VINCI a donc fait appel à une entreprise spécialisée en travaux acrobatiques. «Les plus grosses pierres ont été purgées, précise Daniel Maury. Des cordistes ont posé des ancrages et des filets.» Ces interventions préalables, aussi spectaculaires qu'indispensables, se sont déroulées entre juillet et octobre 2013, après le curetage, le désamiantage et la démolition des bâtiments anciens; et avant que ne soient montées les 5 grues qui ont été nécessaires au chantier.



La falaise
a été stabilisée
afin d'assurer
la sécurité
des ouvriers sur
le chantier.



220

ouvriers ont travaillé
sur ce chantier pendant
trois ans.



Construire sur une parcelle étroite entre ville et site naturel sensible

C'est plus fondamentalement la taille de la parcelle qui a constitué «une véritable contrainte pour l'organisation et la planification du chantier, prévient Michel Bonnard, directeur de projet depuis mai 2015. Notamment en période de pointe, avec 5 grues sur le chantier et plus de 220 ouvriers tout corps d'état, ce qui a nécessité une planification au jour le jour».

Rattrapée par l'urbanisation, la maison d'arrêt des Baumettes, autrefois éloignée de la ville, reste toujours adossée au parc national des Calanques, l'un des rares parcs nationaux périurbains. Enclavé entre des quartiers d'habitations et cette zone naturelle protégée, le chantier a disposé de très peu de marges de manœuvre. Respect des riverains, d'un côté, attention portée à l'environnement, de l'autre : «Nous avons dû installer une clôture, doublée de concertinas, sur le haut de la falaise pour sécuriser les abords du site, indique Benjamin Auffray. Nous avons veillé à en minimiser les impacts, notamment en évitant d'empiéter sur les zones où fleurit la sabline de Provence, une fleur protégée.»





Autrefois éloignée de la ville, la maison d'arrêt est aujourd'hui enclavée entre les quartiers d'habitation et la falaise.

Sécuriser le chantier, l'isoler de la maison d'arrêt

C'est, enfin, la proximité immédiate de la maison d'arrêt, avec deux types d'incidence, qui a contraint le chantier. La présence sur le site du chantier de la porterie Martini a tout d'abord, obligé l'entreprise à isoler cette porte d'entrée utilisée par les fourgons et les camions. Mais c'est surtout la possibilité créée par le chantier d'approcher le mur d'enceinte et les cours de promenade des hommes qui se trouvent derrière qui a posé le plus de problèmes : «La principale nuisance que nous avons eue n'était pas directement liée au chantier, analyse Christelle Rotach, la directrice de l'établissement, mais aux intrusions de jeunes qui se sont mis à projeter des objets par-dessus le mur d'enceinte.» De quoi provoquer des tensions, qui ont été apaisées par la mise en place de mesures supplémentaires de sécurisation du chantier.



D'une manière générale, les difficultés rencontrées ont été surmontées grâce à la très bonne entente entre les différents acteurs. Tandis que Christelle Rotach souligne que « l'APIJ a pleinement joué son rôle de conseil et de tampon entre l'établissement et l'entreprise », Daniel Maury confirme que « chaque acteur a cherché à comprendre les contraintes des autres, dans l'intérêt de tous ». « Tout le monde a su privilégier le bon déroulement du projet, conclut le directeur de projet. À tel point que ce fut même un plaisir et une fierté pour nous tous, avec nos équipes, de réaliser ce chantier, dont l'APIJ a très bien géré les étapes clés ».



^ Le nouveau bâtiment des parloirs est couronné de verrières afin de laisser entrer au mieux la lumière.



^ Le centre pénitentiaire Baumettes II s'intègre parfaitement dans son environnement.

Visite guidée : du chemin de Morgiou au pied de la falaise du parc national des Calanques

À quelques dizaines de mètres de l'actuelle porte d'entrée, étroite ouverture dissimulée dans le mur d'enceinte, la nouvelle porte d'entrée principale (PEP) de la maison d'arrêt des Baumettes assume pleinement sa fonction institutionnelle, tout en s'insérant parfaitement dans le mur historique. Dessinée par Bernard Guillien, l'architecte, elle vise tout particulièrement à offrir de bonnes conditions d'attente aux familles qui se rendent aux parloirs.

Une grande considération pour les familles

« Quand j'ai réfléchi à la conception des Baumettes II, je me suis mis dans la peau d'un enfant qui viendrait rendre visite à son père ou sa mère, confie Bernard Guillien. C'est ce qui a guidé la conception de cette porte d'entrée : je ne voulais plus voir les familles attendre dans la rue, je voulais qu'elles soient reconnues dans leur dignité. » L'architecte s'est ainsi servi du dénivelé entre le chemin de Morgiou et la PEP pour créer une petite place en hauteur, aménagée de bancs et de pots de fleurs ; un espace qui domine la rue et propose aux familles un sas paisible avant l'entrée dans l'enceinte, toujours vécue comme un moment de tension. Tous les lieux que traversent les familles ont d'ailleurs fait l'objet d'une approche attentive : « Dès la porte d'entrée principale, les familles accèdent à un endroit que nous avons voulu le plus chaleureux possible, prévient Benjamin Auffray, directeur de programme à l'APIJ. Le bandeau de fenêtres en hauteur laisse entrer la lumière, et la couleur orange du mur réchauffe. » « Il y a une vraie considération portée aux familles, insiste Frédérique Bour, chef de projet à l'APIJ. Le cheminement qu'elles empruntent a été conçu pour les apaiser, tout en maintenant le même niveau de sécurité ; c'est cet équilibre qu'a su trouver le maître d'œuvre. »

La place des familles dans les Baumettes II se traduit aussi par la présence de 10 parloirs familiaux et de 4 unités de vie familiale dont ne disposent pas l'établissement ; des outils de maintien des liens familiaux indispensables pour le temps de la détention et la préparation de l'après.



^ La porte d'entrée, avec sa petite place en hauteur, a fait l'objet d'un traitement particulièrement soigné pour accueillir dignement les familles.



^ Un des nombreux postes de contrôle qui participent avec le poste central et ses 600 caméras à la sécurisation du site.

« L'architecte a cherché à repousser et à atténuer au maximum la sensation d'enfermement. »

Une sécurité moins voyante, mais bien réelle

Le soin porté à l'entrée se prolonge dans la cour d'honneur, fréquentée par les familles, les personnels, les partenaires de l'administration pénitentiaire et les avocats : avec ses oliviers, sa lavande et ses lauriers, celle-ci déploie un cadre beaucoup plus apaisant que dans bien des centres pénitentiaires. « Le choix de la barrière qui délimite la cour d'honneur et l'entrée en détention y est pour beaucoup, commente Bernard Guillien. Cette grille en claustra de bois, qui n'est pas surmontée de concertinas, n'impose pas la même symbolique de l'enfermement que les grilles habituelles. » D'une manière générale, l'architecte a cherché à repousser et à atténuer au maximum la sensation d'enfermement. La gestion des dénivelés l'a aidé dans cette tâche, car les bâtiments qui marquent la frontière entre les plateaux – les « restanques » en provençal – font office de clôtures là où sur un terrain plat il aurait fallu dresser des grilles. Cela ne signifie pas pour autant qu'il y a moins de sécurité : « Avec cette architecture, si la sécurité est moins imposante et moins visible, elle n'en est pas moins réelle », analyse Isabelle Michel, de la Direction de l'administration pénitentiaire. Avec le même dispositif de barrières successives dans les hébergements : mur d'enceinte, miradors, filins anti hélicoptères, mais également la détection laser et infrarouge, et les différents postes de contrôle. « Nous avons posé 600 caméras, précise Michel Bonnard, directeur de projet. Avec pour difficulté de les relier toutes au poste central d'information, quelles que soient la nature du sol et les différences de niveaux. »



^ 40 % de la parcelle sont végétalisés : ici la cour d'honneur, plantée d'oliviers, de lavandes et de lauriers.



^ L'utilisation de claustras de bois dans les circulations atténue la sensation d'enfermement.

Il y a 20 mètres entre le point le plus bas et le point le plus haut. Un dénivelé apprivoisé, en délimitant trois niveaux.

Des contraintes transformées en atouts

L'arrivée dans la cour d'honneur, par une passerelle qui enjambe le chemin de ronde situé 3,80 mètres plus bas, donne à voir la pente avec laquelle il a fallu composer. «Il y a 20 mètres entre le point le plus bas et le point le plus haut, pointe Bernard Guillien. Un dénivelé que l'on a apprivoisé en délimitant trois niveaux.» En bas, au niveau de la rue, se trouvent le chemin de ronde et la cour de service; au niveau intermédiaire, les bâtiments centraux et le secteur des femmes et, en haut, celui des hommes. «Comme tout le site est situé sur un rocher qu'il était compliqué de modifier, nous avons trouvé des subterfuges pour tirer parti de cette configuration, précise l'architecte dans un sourire. L'utilisation d'escaliers à double rotation type Chambord en fait parti, pour desservir les parloirs dans le respect du principe de non-covisibilité des détenus hommes et femmes.»

«L'architecte a réussi à superposer des fonctions afin d'entrer tout le programme dans cette parcelle exiguë, commente Benjamin Auffray. Il a su jouer sur les niveaux sans que cela se ressente. Il a rattrapé les irrégularités du terrain et les a transformées en atouts.»

Autre subterfuge, la création d'un tunnel sous la rue pénitentiaire pour accéder aux ateliers, lesquels sont perchés 7 mètres au-dessus de la cour de service. «Nous avons essayé de travailler en intelligence avec le sol et d'épouser les formes du terrain, poursuit Bernard Guillien. Les toitures en vague des bâtiments prolongent ainsi les courbes du relief local. Nous avons évité toute ligne droite dans ce paysage tout en rondeur.»

^ L'architecte a conçu les bâtiments sur trois niveaux afin d'apprivoiser l'important dénivelé du site.

Une densité qui respire

Millimétré, l'agencement des 12 bâtiments de l'ensemble ne renvoie pas pour autant une impression de densité : bien que très haut, le bâtiment central gauche n'est pas écrasant. Il regroupe les cuisines, mais aussi dans sa partie supérieure une partie de l'unité sanitaire, le service médico-psychologique régional (SMPR) et le quartier d'accueil et d'évaluation. Depuis la cour d'honneur, il ne paraît pas plus haut que le bâtiment des parloirs, auquel il fait face et qui ne compte que trois étages.

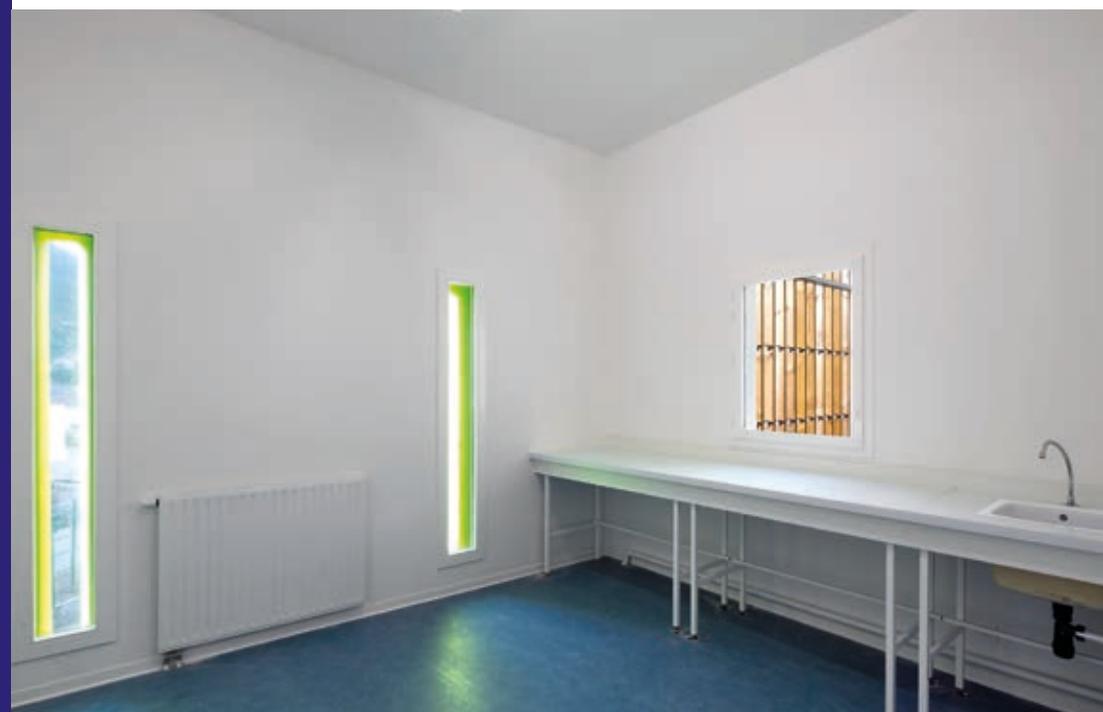
De même, la zone réservée aux femmes, dont l'accès se fait à droite après le PCI, présente des volumes à échelle humaine : du centre de détention, de la maison d'arrêt des femmes, du quartier arrivantes ou du quartier des mineures, des cheminements protégés mènent aux espaces d'activités tels que le gymnase, la salle de spectacle, la salle polyculturelle et le pôle d'insertion et de prévention de la récidive (PIPR).

Partagés avec les hommes, tous ces espaces comptent plusieurs accès, certains intérieurs, d'autres extérieurs afin d'assurer l'étanchéité des flux.

Quant à la rue pénitentiaire, qui relie aux Baumettes « historiques », elle a bénéficié d'un traitement paysager de qualité : « Les espaces libres occupent 67% du terrain, contre 33% pour le bâti, résume Bernard Guillien. Et les espaces végétalisés représentent 40% de la parcelle. C'est la preuve qu'il n'est pas nécessaire de s'étaler pour conjuguer densité et aération. La construction est ainsi dense, mais nous avons tout fait pour éviter cette impression : à l'intérieur, comme à l'extérieur, nous avons laissé des respirations. »



^ Perspectives et vues sur l'extérieur offrent des respirations nécessaires dans cet ensemble dense de 12 bâtiments.



^ Partagée avec Baumettes I, l'unité sanitaire de 3000 m² regroupe aussi le service médico-psychologique et le quartier d'accueil et d'évaluation.

*Zénithale dans les nefs,
la lumière l'est aussi
dans les parloirs...*

Espaces intérieurs

Le positionnement des bâtiments – et tout particulièrement des quartiers d'hébergement des hommes, implantés perpendiculairement à la falaise pour donner à voir le paysage – est le fruit d'une réflexion sur les jeux de perspective et de lumière. « Nous avons créé des perspectives grâce au dessin des murs qui ne sont pas tous parallèles, explique Bernard Guillien. Nous avons aussi fait entrer la lumière par des meurtrières dans les escaliers et par des verrières dans les couloirs d'hébergement et les parloirs. Psychologiquement, c'est important de voir la lumière et d'avoir des perspectives de vue. » La largeur des circulations et le retour des nefs entre les coursives de cellules constituent une autre caractéristique du projet : « Les nefs sont une grande réussite, estime Benjamin Auffray. Elles sont spacieuses et bénéficient d'un jeu de couleur au sol qui reprend le dessin que forment, au plafond, les contours de la verrière qui les couvrent. Les deux géométries se parlent et donnent l'impression d'espace. »

Zénithale dans les nefs, la lumière l'est aussi dans les parloirs, dans la salle de culte ou encore dans le gymnase. Tout de bois recouvert, ce dernier offre un espace très qualitatif, rehaussé par un traitement spécifique de la lumière naturelle, mais aussi artificielle : tamisée par la mise en place d'un matériau filtrant, la première est douce, y compris aux heures chaudes ; diffusée par des LEDS placés sur la poutre centrale, la seconde met l'espace particulièrement en valeur.

La lumière a été travaillée partout comme un vecteur apaisant et pour avoir aussi la sensation du temps qui passe.

< L'apport des nefs est double : offrir de la lumière naturelle sur plusieurs étages et des coursives plus sécurisantes pour les personnels qui peuvent facilement communiquer entre eux.



^^ Un grand soin a été apporté aux espaces de vie collective. Ici, la salle de spectacle et une des bibliothèques bientôt remplies de livres.



^ Une cellule du quartier des femmes.



▲ L'aplats jaunes au sol entre en résonance avec la verrière et par un jeu de trompe l'œil donne l'impression de vastes coursives. Ici, le quartier d'hébergement pour hommes.



^ Le gymnase.



^ ^ Des salles de classe et des ateliers de travail permettent aux personnes détenues de préparer leur sortie.

Cette plaquette a été éditée à l'initiative de l'APIJ.

Direction de la publication

Marie-Luce Bousseton, directrice générale

Coordination

Marion Moraes, responsable communication

Remerciements à

Stéphanie Tenailon, adjointe au chef du service communication
de la Direction de l'administration pénitentiaire

Isabelle Michel, en charge du projet des Baumettes II
à la Direction de l'administration pénitentiaire

Christelle Rotach, directrice de l'établissement des Baumettes

Bernard Guillien, architecte, Agence Archi5prod

Daniel Maury, directeur de projet, VINCI Construction France

Michel Bonnard directeur de projet, VINCI Construction France

Ont participé au sein de l'APIJ

Sébastien Faure

Benjamin Auffray

Frédérique Bour

Maquette et mise en page Anatome

Rédaction Isabelle Friedmann

Crédits photographiques

Gabrielle Voinot et Jérôme Cabanel (chantier)

Impression Art & Caractère



L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif créé le 31 août 2001, sous la tutelle du ministère de la Justice.

Principal service constructeur du ministère, elle a pour mission de construire, de rénover et de réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer.

Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes judiciaires et pénitentiaires. L'Agence pilote plus d'une quarantaine d'opérations.

Ses équipes opérationnelles pluridisciplinaires, composées d'ingénieurs et d'architectes, appuyées par des services administratifs, juridiques et financiers, lui permettent d'assurer des interventions étendues, depuis les recherches, études et acquisitions foncières, jusqu'à la programmation, aux études et travaux, sous toutes les formes de la commande publique.

Adossées au parc national des Calanques, les Baumettes ouvrent, aujourd'hui, près de quatre-vingts ans après leur mise en service, une nouvelle page de leur histoire. Après une première série de démolitions et de reconstructions, le centre pénitentiaire bénéficie de 573 cellules neuves, d'espaces sociaux, d'ateliers spacieux et d'un plateau médical de 3000 m². Un ensemble moderne qui profitera à partir d'avril 2017 non seulement aux personnes détenues qui seront transférées dans ce secteur dit des Baumettes II, mais aussi à celles qui resteront dans la partie historique de l'établissement, jusqu'à mi-2018.

Commencera alors la dernière phase de l'opération de rénovation des Baumettes, qui donnera naissance à un centre pénitentiaire non pas plus grand, mais mieux adapté aux normes d'accueil des personnes détenues, de sécurité et de qualité des conditions de travail des personnels pénitentiaires.

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ), principal opérateur immobilier du ministère de la Justice, aura suivi et accompagné depuis le début ce processus, à la fois long et complexe, qui se poursuivra par la réalisation de nouveaux quartiers d'hébergement sur l'emprise historique de la prison, l'opération dite Baumettes III.

